

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Cci Nice Côte d'Azur
20, boulevard Carabacel
06005 Nice Cedex 1
04 93 13 73 47
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



ASSOCIATION TRAM & BUS DE LA CÔTE D'AZUR

86, boulevard Bischoffsheim
06300 Nice
04 92 04 29 04
tca@trambus.fr
www.trambus.fr
Association reconnue d'intérêt général

► Nos partenaires



► Je donne !

Pour la restauration de

L'autocar Chausson ASH 522A de l'association Tram & bus de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez le projet de restauration de l'autocar Chausson ASH 522A

◆◆ LE PROJET

Les autocars Chausson, d'une robustesse à toute épreuve, ont véritablement marqué le paysage urbain en France entre les années 50 et 80. Présent à Nice et le long de la Côte d'Azur, le modèle ASH 522A, peut être considéré comme emblématique des lignes qui desservaient alors la côte. Ce type de véhicule ne cesse de rappeler des souvenirs aux passants qui les rencontrent.

L'association Tram & bus de la Côte d'Azur fait l'acquisition de cet autocar Chausson en 2020 et a engagé des travaux mécaniques depuis.

C'est au niveau extérieur que des interventions plus importantes sont à prévoir. Les traces de rouilles mettent en péril l'étanchéité du pavillon et la corrosion qui commence à apparaître entraîne des cloques sur la peinture extérieure. Il faut donc intervenir avant que ces dommages ne perforent les tôles.

◆◆ SON HISTOIRE

Il s'agit précisément d'un autocar Chausson-Saviem ASH 522A comptant 46 places assises. Il possède un moteur SOMUA 6 cylindre de 150 chevaux. Il aura circulé de juillet 1961 jusqu'en 1982.

Cet autocar passera entre les mains de trois propriétaires différents et il faudra attendre 38 ans avant que l'association Tram & bus de la Côte d'Azur ne l'acquiert. Aujourd'hui, le véhicule continue de serpenter les routes lors d'événements ponctuels pour le plus grand plaisir du public.

◆◆ LA MOBILISATION

Après sa rénovation, l'autocar sera utilisé lors de sorties et d'expositions à thèmes pour les amateurs de véhicules anciens, grâce au développement régional de l'association Tram & bus de la Côte d'Azur.

Il sera aussi proposé lors de tournage de films et de séries TV qui ont déjà fait appel à plusieurs véhicules de la collection de l'association.

Montant des travaux	27 207 €
Objectif de collecte	14 000 €
Début des travaux	Premier semestre 2024

Crédit photos © Fondation du patrimoine / Association Tram & bus de la Côte d'Azur



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'autocar Chausson ASH 522A de l'association Tram & bus de la Côte d'Azur

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/86257

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'autocar Chausson ASH 522A des Tram & bus de la Côte d'Azur

Le montant de mon don est de

30 € 50 € 80 € 150 € 250 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre